Envoyé en préfecture le 19/11/2026
Reçu en préfecture le 19/11/2026
Publié le
ID : 029-212901854-20261116-D_59_2026-DE

VILLE DE PLOUESCAT

Conseil municipal du 16 novembre 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS

Date de convocation : 09 novembre 2026 **Conseillers en exercice :** 27 **Nombre de présents :** 23 **Nombre de votants :** 27

Présents : Éric le Bour, Catherine Gourmelon, François Roué, Florence Bihan, Nicolas Bodennec, Karine Le Jeune, Damien Ladan, Élodie Jacques, Claudie Péron, Gauthier Dumas, Vanessa Marmet, Bruno Méar, Joëlle Mellouet, Joël Suchocka, Magalie Kersauzon, Yannick Vouhé, Émilie Fily Poffa, Maxime Bramoullé, Véronique Milin, François Jamet, Guy Le Duff, Christine Caroff-Prémel, Olivier Cuiec
Absents excusés ayant donné pouvoir : Jonathan Pengam à Émilie Fily Poffa, Maïwenn Morvan à Florence Bihan, Denis Saout à François Roué, Michèle Jaouen à Véronique Milin
Président de séance : Éric Le Bour **Secrétaire de séance** : Claudie Péron

---

Délibération n° D.59.2026
Finances – Décision modificative 01.2026 budget commune

Monsieur Éric le Bour, Maire expose au conseil municipal :

1/ Les erreurs contenues dans les procès-verbaux de transfert de compétence eau et assainissement rendent caduques les différentes ouvertures et réductions de crédits prévues dans la décision modificative n°01.2026 approuvées par la délibération D.46.2026.

2/ Par anticipation de la fin d'année et pour régulariser certaines opérations comptables de 2025 il convient également de procéder aux ouvertures et réductions des crédits.

3/ Afin de procéder aux opérations d'intégration puis de transfert des résultats des budgets eau et assainissement, il convient d'ouvrir les crédits nécessaires.

Imputation	OUVERT	REDUIT	Commentaires
D F 012 64111 01	40 000,00		
D F 012 64131 01	35 000,00		
D F 014 739221 020	10 000,00		
D F 014 73928 020	11 000,00		
D F 65 65311 020		4 000,00	
D F 65 65561 020		15 000,00	
D F 65 65581 20		5 000,00	
D F 65 657351 020 /ADMINISTRATION GENERALE		10 000,00	
D F 65 65888 01	304 354,38		
D F 66 66111 020		2 000,00	
D F 67 673 633	6 500,00		
D I 10 1068 OPFI 01	485 999,73		
R F 002 002 020	304 354,38		
R F 70 70388 633 /CAM	25 000,00		
R F 70 70632 30 /CENTRE NAUTIQUE	15 000,00		
R F 731 73111 020 /ADMINISTRATION GENERALE	21 000,00		
R F 75 752 020 /ADMINISTRATION GENERALE	5 500,00		
R I 001 001 OPFI 01	350 456,51		
R I 10 1068 OPFI 01	135 543,22		

DETAIL PAR SECTION		Investissement	Fonctionnement
Dépenses :	Ouvertures	485 999,73	406 854,38
	Réductions		36 000,00
Recettes :	Ouvertures	485 999,73	370 854,38
	Réductions		
Equilibre :	Ouv. - Red.		

EQUILIBRE	
Solde Ouvertures	36 000,00
Solde Réductions	36 000,00
Ouv. - Réd.	

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le budget commune approuvé le 11 février 2026,
Vu le budget supplémentaire approuvé le 05 juin 2026,
Vu le projet de décision modificative,

Envoyé en préfecture le 19/11/2026
Reçu en préfecture le 19/11/2026
Publié le
ID : 029-212901854-20261116-D_59_2026-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **ABROGE la délibération D.46.2026**
- **APPROUVE la décision modificative 01.2026**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits ;
Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

La secrétaire de séance
Claudie Péron

Le Maire
Éric Le Bour

MAIRIE DE PLOUESCAT
29430

Certifié exécutoire compte tenu de sa transmission en préfecture
et de sa publication sur le site internet de la Ville le.....

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département et de sa publication »